



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Action humanitaire d'urgence : fonctionnement

Question écrite n° 41039

Texte de la question

M. Patrice Martin-Lalande attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'action humanitaire d'urgence sur la politique menée dans son ministère en faveur du développement du télétravail. Le télétravail, qui est la possibilité d'exercer à distance des activités tertiaires grâce aux nouvelles techniques d'information et de communication, a un rôle à jouer dans l'adaptation de notre économie et de notre administration. Le télétravail peut favoriser l'aménagement du territoire (relocalisation des tâches, revitalisation de certaines zones, répartition plus équilibrée des activités...), l'amélioration des services rendus aux usagers (création de télécentres et de nouveaux points d'accueil...) et la qualité de vie des agents. Convaincu que les services publics doivent avoir un rôle exemplaire en la matière, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître ses initiatives pour diffuser dans l'administration ce mode d'organisation qui est un atout pour l'aménagement du territoire et le développement de nouveaux emplois.

Données clés

Auteur : [M. Martin-Lalande Patrice](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41039

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : action humanitaire d'urgence

Ministère attributaire : action humanitaire d'urgence

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juillet 1996, page 3746